Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des investissements dans le but d'accroître la capacité du site d'emmagasinage de Pointe-du-Lac (Dossier R-3868-2013)

Objet de la demande

Intragaz, Société en commandite (**Intragaz**) a déposé, le 29 novembre 2013, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour procéder à des investissements dans le but d'accroître la capacité du site d'emmagasinage de Pointe-du-Lac. Intragaz estime que les coûts de ce projet s'établiront à 8,1M $ en investissements. Elle prévoit que la réalisation du projet entraînera une réduction du taux unitaire du Tarif E-6 applicable au service d'emmagasinage du site Pointe-du-Lac.

La demande est soumise en vertu des articles 31 (5°) et 73 (1°) de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Cependant, les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie ainsi qu'à Intragaz, au plus tard le **6 février 2014 à 12 h**. Intragaz pourra répliquer à ces observations au plus tard le **13 février 2014 à 12 h**.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site Internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec